



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES

**Discours de Bruno Le Maire,  
ministre de l'Économie et des Finances**

**Assemblée Générale de l'APCMA**

**Mercredi 20 juin 2018**

**Paris**

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13



Monsieur le président, cher Bernard Stalter,  
Mesdames et messieurs les présidents de chambre,  
Mesdames et messieurs les élus,

Tout d'abord : c'est un plaisir de revenir vous voir, comme vous l'avez rappelé, un an après ma première intervention devant cette assemblée générale, pendant mes premières semaines à Bercy. Vous me permettez de saisir cette occasion pour faire avec vous une sorte de point d'étape, sur ce qui a changé ou non pendant ces derniers mois.

Ce qui n'a pas changé : mes convictions sur l'artisanat. Ce sont des convictions anciennes, qui n'ont fait que se renforcer tout au long de mon parcours politique : comme élu local dans l'Eure, comme ministre de l'Agriculture, comme candidat à la primaire de droite avec plus de 500 déplacements sur nos territoires, et maintenant comme ministre de l'Economie et des Finances.

Je l'ai dit et je le répète : l'artisanat n'est pas un secteur parmi d'autres. C'est une partie de notre histoire, le symbole d'une excellence française, un vivier de talents, un ensemble de savoir-faire uniques, une source d'emplois de qualité, une force qui anime et vivifie nos territoires.

Non, mes convictions n'ont pas changé. Et ces convictions sont partagées par le Gouvernement. Nous savons tous ce que nous devons à l'artisanat.

Ce qui a changé : c'est que vous avez un gouvernement qui agit vite et fort, pour accomplir la transformation économique de la France ; un gouvernement qui agit main dans la main avec vous, avec les CMA, pour aider vos métiers à se développer.

Il y a la réforme fiscale du PLF 2018, les ordonnances travail, la loi ESSOC. Il y a le plan « Action cœur de ville » où vous êtes appelés à jouer un rôle central.

Prochaine étape : la loi PACTE, que j'ai présentée lundi en conseil des ministres et dont l'examen commencera dès septembre au Parlement.

**1. Au cœur de PACTE, la volonté de transformer toutes nos entreprises, pour créer plus de richesse et plus d'emploi. Et c'est une loi faite pour vous. Oui, pour vous.**

Je voudrais d'abord revenir sur deux éléments qui m'ont frappé dans votre discours. Vous avez regretté que (i) les mots artisan et artisanat ne soient pas dans la loi et (ii) que PACTE soit une loi pour les ETI et les *start-ups*.

Permettez-moi de vous corriger tout de suite. Il n'y a pas d'opposition dans notre esprit entre les ETI et les artisans. Ce n'est pas les ETI contre les TPE artisanales. Pas plus que nous ne voulons tout miser sur les *start-ups* au détriment des artisans. PACTE est une loi pour toutes les entreprises. Avec des éléments spécifiques à l'artisanat et à sa promotion : l'artisanat est dans PACTE !

Notre projet de loi est le résultat de votre implication dans le travail de préparation de la loi PACTE, que je salue. Et il apporte des éléments majeurs pour vos métiers.



### **1<sup>ère</sup> question majeure pour l'artisanat : les seuils.**

C'était d'ailleurs une de vos principales propositions dans le cadre des consultations en amont de PACTE.

On sait très bien comment les choses se passent aujourd'hui. Vous avez une entreprise de ferronnerie dans le Doubs, avec 9 ou 19 salariés. On vous sollicite pour de nombreuses commandes. Vous voudriez embaucher. Mais vous savez que ce sont tout de suite de nouvelles contraintes, nombreuses, lourdes, difficiles à mettre en place et qui s'appliquent tout de suite. Du coup – et qui pourrait vous blâmer ? – vous hésitez.

Avec PACTE, nous allons faire le ménage pour lever ce frein au développement des entreprises artisanales.

- D'abord, nous clarifions les seuils. Finis la multiplicité des seuils : maintenant, ce sera 11, 50, 250. Nous supprimons le seuil de 10. Le seuil d'inscription au répertoire des métiers passe à 11. Et nous supprimons entièrement le seuil de 20, avec toutes ses obligations – sauf l'obligation liée à l'emploi des personnes handicapées, qui est fondamentale.
- Ensuite, il faut simplifier le calcul des seuils – qui est actuellement trop complexe. Quand vous êtes à la tête de votre TPE artisanale, que vous créez de l'emploi pour les Français, cette complexité est inutilement pénalisante. Avec PACTE, ce sera un mode de calcul unique, celui de la sécurité sociale, fondé sur la DSN. Et vous serez informés du franchissement des seuils.
- Enfin le franchissement d'un seuil ne doit pas être un couperet. Nous vous donnerons donc 5 années consécutives de délai pour vous adapter, après avoir franchi un nouveau seuil. Si vous repassez sous le seuil, le compte à rebours repart à zéro. Avec cette mesure, plus de peur de recruter et de se développer. Vous avez la souplesse, la fluidité, le temps d'adaptation dont vous avez besoin.

Deux autres remarques, puisque nous sommes sur le sujet des seuils :

- La première, sur les seuils d'audit. Aujourd'hui, le droit français est plus exigeant que le droit européen : comme souvent nous avons surtransposé. Conséquence : un coût moyen de 5 500€ pour nos sociétés artisanales, coût que n'ont pas nos voisins et concurrents. Je souhaite donc que la loi PACTE soit l'occasion de remonter au niveau européen les seuils pour l'audit obligatoire des PME.
- La deuxième, sur le seuil de 50 salariés au-delà duquel le droit de suite prend fin. Sur cette question, je suis tout à fait ouvert à la discussion. Je vais y revenir.

### **2<sup>ème</sup> aspect essentiel de PACTE pour vos entreprises : la question de l'intéressement.**

Quand une entreprise marche bien, c'est le résultat des efforts de tous, patrons et salariés. Et comme cette réussite est aussi la réussite des salariés, il est juste de les associer aux résultats de leur entreprise. Et vous le savez bien : c'est aussi un formidable outil pour motiver vos salariés et les fédérer autour du projet d'entreprise. Il faut donc encourager ce partage des fruits du succès.



Depuis 2012, le forfait social, c'est 20 %. Avec une traduction très concrète : quand dans une entreprise artisanale de 30 salariés, vous voulez verser 1000 euros de prime, seuls 800 euros vont aux salariés. Rien d'étonnant, si ces dispositifs ne sont pas assez développés.

Notre solution : pour toutes les entreprises de moins de 50 salariés – bref pour toutes les entreprises artisanales – nous supprimons le forfait social sur l'intéressement, sur la participation et sur l'abondement employeur.

Moins de 16 % des salariés sont couverts par un accord de participation ou d'intéressement dans les entreprises de moins de 50 salariés. Mon ambition : faire passer ce chiffre à 30 % dans deux ans.

Le partage de la valeur est juste ; et c'est essentiel au bon fonctionnement de notre économie. Parce qu'à la fin, plus d'intéressement et de participation, c'est aussi plus de dialogue, et un plus grand engagement des salariés pour la dynamique de l'entreprise.

Et je sais que ce sont des valeurs qui vous parlent profondément. Parce que vous l'avez dit : au cœur de l'artisanat, il y a des valeurs humaines fortes. Ceux qui travaillent avec vous sont souvent bien plus que des salariés. Mais un accord d'intéressement, c'est parfois compliqué. Eh bien, avec PACTE, vos TPE et PME auront plus de facilité à mettre en place ces dispositifs – grâce à des accords clé en main.

Seuils, intéressement, réforme de l'épargne retraite, mesures pour faciliter le rebond, la transmission ou la fin d'activité, soutien à l'exportation : la loi PACTE aborde de manière globale tous les aspects essentiels pour faire grandir vos entreprises.

## **2. Mais je le sais, et vous venez de me le rappeler : PACTE soulève aussi certaines interrogations, auxquelles je veux répondre très clairement.**

Face aux changements qui s'annoncent, vous avez besoin de visibilité. Vous vous demandez comment la loi PACTE va changer le quotidien de vos entreprises et des CMA. C'est une interrogation très légitime. Vous m'avez interrogé avec franchise. Je vous répondrai avec la même franchise.

Un mot d'abord pour insister sur l'esprit de PACTE : libérer les énergies. Qu'est-ce que ça veut dire ? Ce n'est pas un slogan : c'est très concret. Simplifier les procédures, réduire les coûts des démarches, alléger les obligations. Et vous le savez : pour un boulanger du Cantal ou pour un coiffeur dans les Ardennes, c'est beaucoup.

Ce rappel étant fait, revenons aux trois points de vigilance que vous avez soulignés. Je vous répondrai point par point.

### ***1<sup>er</sup> point d'inquiétude : la création en ligne.***

La première façon de libérer les énergies, c'est de faciliter la création d'entreprise. Aujourd'hui, les délais sont longs et la procédure complexe.

Avec PACTE, tout se fera plus vite et plus simplement grâce à une interface en ligne. Mais cette réforme ne se fera pas du jour au lendemain : le terme est fixé à 2021. Nous avons devant nous une période de plusieurs années pour mener ce chantier à bien. Nous vous associerons étroitement au pilotage.

Surtout, vous garderez votre rôle de conseil, d'accueil et d'assistance. Notre objectif n'est pas du tout de faire venir moins de monde dans les CMA. C'est de recentrer votre activité sur les missions où vous avez le plus de valeur ajoutée : accueil, conseil, accompagnement.



## **2<sup>ème</sup> point d'inquiétude : le rapprochement des registres.**

Aujourd'hui, il existe un nombre trop important de registres. En ce qui concerne vos entreprises, il s'agit surtout : (i) du registre du commerce et des sociétés ; (ii) et du répertoire des métiers. Mais le système est fait de telle manière que certaines de vos entreprises sont inscrites dans les deux registres !

Cette complexité a un coût pour les entreprises. Et pour les nouveaux venus, c'est une source de lourdeur et de mauvaise visibilité.

Nous proposons donc une réforme ambitieuse : un registre général dématérialisé.

Pour sa mise en œuvre, tout reste ouvert : nous avons missionné l'IGF qui nous rendra son rapport en juillet. Et nous sommes à l'écoute de vos propositions. En attendant, je tiens à vous rassurer, nous avons une ligne rouge, sur laquelle nous ne bougerons pas : le contrôle des qualifications professionnelles restera effectué par les CMA, quelle que soit la forme du futur registre.

## **3<sup>ème</sup> point d'inquiétude : la fin de l'obligation du stage préalable à l'installation.**

Je sais que c'est une décision difficile pour vous ; mais je suis convaincu que c'est la bonne décision à prendre. Derrière cette mesure, un principe simple : la liberté de choix.

Un artisan qui veut s'installer a déjà suivi une formation. Pourquoi le contraindre à faire un nouveau stage pour être inscrit au répertoire des métiers. Un chef d'entreprise doit avoir le choix de ne pas faire ce stage. Nous le rendrons donc facultatif. Cela permettra d'abaisser le coût de création, de faire gagner du temps et surtout – encore une fois – de donner de la liberté aux créateurs.

Mais je veux être très clair. Nous ne remettons pas en question la qualité des stages organisés par les CMA. Pour preuve : le stage ne sera pas supprimé et les CMA pourront continuer à le proposer, en fixant librement le prix. Voilà la ligne que je défends : liberté pour tous. Liberté de choix pour les nouveaux artisans qui s'installent, liberté tarifaire pour les CMA.

### **3. Au-delà de PACTE, nous devons continuer à travailler ensemble pour construire l'entreprise artisanale de demain.**

Je commence par rappeler mon engagement : pas de fusion entre les CCI et les CMA. Vous avez une identité propre, et nous la respecterons. Je sais que je peux compter sur vous et vous resterez un interlocuteur privilégié pour bâtir l'avenir de l'artisanat. Mais respect de l'identité n'est pas incompatible avec plus grande efficacité pour réaliser vos missions : je pense notamment au levier de l'organisation territoriale du réseau, notamment au niveau régional, dont vous devez pleinement vous saisir.

Vous êtes les mieux placés pour nous faire des propositions pertinentes sur l'artisanat de demain.

#### **1<sup>er</sup> exemple : sur la question du droit de suite**

Vous venez d'évoquer cette question dans votre discours, chez Bernard Stalter.

Vous le savez tous : pour être artisan, il faut démarrer à moins de 10 salariés, puis on a droit de le rester jusqu'à 50. Mais pourquoi ? Pourquoi une entreprise qui reste fidèle à son esprit, à sa vocation artisanale,



ne pourrait pas conserver son statut au-delà ? Pourquoi grandir serait réservé aux autres entreprises ? Pourquoi n'aurait-on pas aussi des entreprises artisanales de taille moyenne ?

Le projet de loi PACTE en est seulement au début de son parcours parlementaire. Puisque nous voulons réformer le fonctionnement des seuils, pourquoi ne pas étudier cette question ? Pour ma part, je suis prêt à ouvrir ce débat, et je vous invite à vous en saisir.

### **2<sup>ème</sup> axe pour bâtir l'avenir : la promotion de l'artisanat.**

C'est une question cruciale, car comme vous l'avez rappelé, il y a un paradoxe dans notre pays. D'un côté : l'image très positive de vos métiers auprès du grand public, pour qui artisanat rime avec excellence et savoir-faire, image de marque auprès du grand public. De l'autre : une orientation vers les CFA souvent subie, un regard des élèves et des parents en décalage avec la réalité de vos métiers – des métiers qui emploient, qui épanouissent et dont on peut être fier.

Il y a donc encore beaucoup à faire pour promouvoir vos métiers.

Et les artisans doivent avoir le premier rôle dans ce processus. Vous êtes ceux qui connaissez le mieux la réalité des besoins. Et nous vous faisons confiance pour prendre en main cette promotion. Signe de cette confiance de l'Etat envers les artisans : c'est désormais les associations professionnelles, qui, grâce à la loi PACTE pourront gérer directement le Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat (FNPCA).

Mais évidemment, nous continuerons à vous accompagner et à vous soutenir.

Par exemple, avec la mission sur les métiers d'art et le patrimoine vivant que le Premier ministre vient de confier à trois parlementaires.

Ou encore, en nous associant à des initiatives très concrètes pour montrer en quoi l'artisanat peut être un choix professionnel assumé et épanouissant.

Je pense à l'expérimentation menée par l'APCMA, dans trois départements (Seine-Maritime, Essonne et Loire-Atlantique) sous l'impulsion de Delphine Gény-Stephann, en lien avec l'Institut supérieur des métiers, pour faire découvrir les métiers de l'artisanat aux collégiens et aux lycéens. Mes collègues du Travail et de l'Education nationale sont informés de cette action et la soutiennent. Le bilan de l'expérimentation est en cours. Et nous visons une feuille de route ambitieuse à la rentrée, pour élargir l'opération à toutes les régions,

### **3<sup>ème</sup> axe, indissociable : la formation.**

Dans le cadre des travaux menés avec Muriel Pénicaud, mes services ont soutenu vos démarches pour maintenir les missions essentielles d'apprentissage que les CMA auront à exercer dans le nouveau cadre législatif.

Je sais votre inquiétude sur l'équilibre financier des CFA, avec le changement du système de financement. Le gouvernement vous a bien entendus : la ministre du travail a annoncé une évaluation du futur système de financement. Une mission flash a été lancée pour vérifier que le montant de la future dotation sera suffisant.



## **Un dernier mot enfin sur la transformation numérique.**

Vous l'avez très bien dit : l'innovation n'est pas seulement une affaire de *start-ups*. Et la transformation numérique est une urgence pour toutes nos entreprises, y compris les entreprises artisanales. C'est une condition de leur avenir. Et force est de constater que ce processus est encore insuffisamment engagé.

Mounir Mahjoubi va prochainement annoncer un plan pour la transformation numérique des PME. Il vous concerne au premier titre. Et je vous invite à saisir cette occasion. Les moyens seront là.

\*\*\*

Je conclus rapidement.

Le gouvernement fera tout pour soutenir vos entreprises et préparer le futur de l'artisanat.

Je sais que je dispose en vous d'un interlocuteur de choix, actif et constructif. Vous l'avez montré à de nombreuses reprises, et notamment dans le cadre des travaux préparatoires de la loi PACTE.

Quant à vous, vous pouvez compter sur moi pour poursuivre ce dialogue franc et sans tabou sur les évolutions du réseau.

Merci à tous.